



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

FREE VIBES
2026-2027

Just Dance

N

NEW STEP - PESSAC
ÉCOLE DE DANSES URBAINES

ARTICLE 1 - NATURE DU PROGRAMME

Free Vibes est un programme de pratique libre et sans engagement annuel. Chaque réservation donne accès à une activité déterminée. Chaque séance constitue une expérience indépendante et autonome.

- pas de suivi pédagogique individualisé
- pas d'évaluation ou de progression personnalisée
- pas de groupe WhatsApp dédié
- pas de diffusion systématique de vidéos ou de contenus pédagogiques
- pas d'accompagnement artistique
- pas de préparation ou de participation au spectacle de fin de saison
- pas d'avantages réservés aux élèves du Year Program
- pas de tarifs préférentiels sur les événements, workshops ou activités de l'école.

Le programme Free Vibes et le Year Program constituent deux offres distinctes répondant à des objectifs différents.

Afin de préserver la cohérence pédagogique et artistique des groupes annuels, l'intégration au Year Program n'est plus possible à compter du 15 octobre de la saison en cours, sauf décision exceptionnelle de la direction.

ARTICLE 2 - RÉSERVATION ET PAIEMENT

La réservation préalable est obligatoire pour participer à une activité Free Vibes. Les réservations sont réalisées directement par les participants via les outils mis à disposition par l'école.

Le paiement intervient au moment de la réservation.

Aucun paiement ni aucune réservation ne sont réalisés sur place.

L'accès à une activité Free Vibes est réservé aux participants disposant d'une réservation valide.

Les personnes se présentant sans réservation préalable ne pourront pas être admises à l'activité concernée.

ARTICLE 3 - AUTONOMIE DU PARTICIPANT

Le programme Free Vibes repose sur un fonctionnement autonome. Les participants sont responsables de la gestion de leurs réservations, annulations, crédits et informations personnelles via les outils mis à disposition par l'école. L'équipe NEW STEP reste disponible en cas de difficulté technique ou de situation particulière mais n'assure pas la gestion individuelle des réservations à la place des participants.

ARTICLE 4 - ANNULATIONS ET ABSENCES

Toute annulation ou reprogrammation doit être effectuée plus de 48 heures avant le début de l'activité.

Pour une réservation effectuée avec une carte de cours, toute annulation réalisée dans ce délai permet de récupérer la séance utilisée.

Pour une réservation payée à l'unité, aucun remboursement n'est effectué en cas d'annulation. La réservation peut être reprogrammée sur une autre séance du même cours, sous réserve de disponibilité et dans le respect du délai de 48 heures.

Toute annulation effectuée moins de 48 heures avant le début de l'activité est considérée comme consommée.

Toute absence sans annulation préalable est considérée comme consommée..

ARTICLE 5 - CARTES DE COURS

Les cartes de cours peuvent être achetées en ligne ou à l'accueil de l'école.

Les cartes sont nominatives, non cessibles et non remboursables.

Les crédits associés à une carte sont utilisables pendant leur durée de validité.

À l'expiration de cette durée, les crédits non utilisés sont définitivement perdus et ne donnent lieu à aucun remboursement.

La durée de validité des cartes est précisée lors de l'achat.

ARTICLE 6 - ANNULATION PAR L'ÉCOLE

En cas d'annulation d'une activité par NEW STEP, les participants concernés seront informés dans les meilleurs délais.

L'école procédera au remboursement ou au re-crédit de l'activité concernée selon la situation.

ARTICLE 7 – ORGANISATION DE LA PROGRAMMATION DES FREE VIBES

Les Free Vibes reposent sur une programmation évolutive, librement définie par NEW STEP au cours de la saison.

Le planning communiqué par l'école est donné à titre indicatif et peut évoluer tout au long de la saison en fonction des projets développés, des disponibilités des intervenants, des réservations enregistrées et des contraintes d'organisation.

A ce titre, NEW STEP se réserve notamment la possibilité :

- d'annuler un cours lorsque le nombre de réservations est jugé insuffisant
- de modifier un horaire, une salle, un intervenant ou le contenu d'une activité
- de remplacer un professeur en cas d'absence
- de reporter ou reprogrammer une activité
- de proposer ponctuellement de nouveaux cours, workshops, stages ou événements en complément de la programmation habituelle.

Sauf programmation particulière annoncée par NEW STEP, les activités Free Vibes ne sont pas assurées pendant les vacances scolaires.

Pendant ces périodes, ainsi que les jours fériés, l'école peut librement proposer une programmation spécifique (workshops, stages, événements, cours ponctuels ou toute autre activité) en fonction de ses projets.

Les participants sont informés de toute modification dans les meilleurs délais par les moyens de communication habituels de l'école.

Les adaptations de programmation prévues au présent article ne peuvent donner lieu à aucune indemnisation ou compensation.

ARTICLE 8 - UTILISATION DES CARTES FREE VIBES

Les cartes Free Vibes permettent exclusivement de réserver les cours réguliers identifiés comme « Free Vibes » dans la programmation de NEW STEP.

Sauf mention expresse de l'école, elles ne sont pas utilisables pour les workshops, Guest Classes, stages, événements spéciaux ou toute autre activité faisant l'objet d'une tarification spécifique.

Les crédits restant disponibles sur une carte Free Vibes ne peuvent donner lieu à aucun remboursement, échange, conversion en numéraire ou déduction sur une inscription au Year Program.

Age minimum

Les activités Free Vibes sont accessibles à partir de 15 ans, sauf mention contraire précisée par NEW STEP pour certaines activités ou événements.

ARTICLE 9 – ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Toute réservation ou participation à une activité Free Vibes implique l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente ainsi que du Règlement Intérieur de NEW STEP.

Les participants s'engagent à respecter les règles de fonctionnement de l'école, les consignes de l'équipe pédagogique et l'ensemble des valeurs portées par NEW STEP.

Afin de préserver un environnement de travail serein, respectueux et conforme à son projet pédagogique, NEW STEP se réserve le droit de refuser, suspendre ou mettre fin à la participation d'une personne aux activités Free Vibes lorsque son comportement, ses agissements antérieurs ou le non-respect des présentes Conditions Générales de Vente ou du Règlement Intérieur sont de nature à compromettre la sécurité des personnes, le bon fonctionnement de l'école, la qualité des enseignements ou la sérénité des élèves et de l'équipe.

Cette décision relève de la seule appréciation de la direction et ne pourra donner lieu à aucune indemnisation ou compensation.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

FREE VIBES 2026 - 2027

Nous vous remercions de votre confiance et vous souhaitons une belle expérience au sein de Free Vibes.

Toute réservation ou participation vaut acceptation
des présentes Conditions Générales de Vente.



NEW STEP - PESSAC
ÉCOLE DE DANSES URBAINES